

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif au PASS-L.AS
- Vu les propositions de Mme la directrice de l'UFR Médecine et sciences de la santé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen du PASS-L.AS, pour l'année universitaire 2025/2026, est composé comme suit :

Jury PASS-L.AS

<u>Président du jury</u>	Monsieur Romuald SEIZEUR	PU-PH
<u>Vice-Président</u>	Monsieur Matthieu TALAGAS	PU-PH
<u>Membres titulaires</u>	Madame Christelle GOANVEC	MCF
	Madame Emmanuelle BRIAND	Coordonnatrice pédagogique IFMK Brest
	Madame Françoise LE BORGNE UGUEN	PR
	Madame Françoise THOMAS-TOULOUZOU	Représentante des associations et des usagers
	Madame Gaëlle DELPECH-DUNOYER	Directrice de l'UFR Maïeutique
	Madame Karen VALLAEYS	MCU-PH
	Madame Marie-Agnès GIROUX-METGES	PU-PH
	Madame Marie-Bérengère TROADEC	PU-PH
	Madame Nathalie DOUET-GUILBERT	PU-PH
	Monsieur Alexis BAZIRE	MCF
	Monsieur Franck HAUMAITRE	Directeur de l'Institut de Formation de Psychomotricité
	Monsieur François-Hugues POREE	PR
	Monsieur Raphael TRIPIER	PR
<u>Membres suppléants</u>	Madame Emilie PORTIER	Enseignante 2nd degré Contractuelle
	Madame Frédérique D'ARBONNEAU	PU-PH
	Madame Maryline BEYLER	PR
	Madame Nolwenn BRANDHONNEUR	MCF
	Madame Nolwenn HYMERY	MCF
	Monsieur François ANOUILH	Enseignant Sage-Femme Grade 2
	Monsieur Guillaume FERNANDEZ	MCF

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 24 novembre 2025
Pour Le Président de l'Université,
P/d La Vice-Présidente formation en charge du CFVU



Hélène COUTHON